Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Question André Schneuwly / Bruno Boschung **2013-DSAS-53** [QA 3138.13]
Etat d'urgence à Marsens pour les patients et patientes germanophones – Nécessité d'agir immédiatement

I. Question

Extrait du site internet du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) – Des soins pour toutes et tous :

« Les prestations du RFSM couvrent l'ensemble du canton de Fribourg. Elles s'organisent en fonction de cinq paramètres caractéristiques du patient ou de la patiente. Le modèle fribourgeois retient dans l'ordre :

> l'âge,
> les pathologies ou affections psychiatriques,
> la prise en charge dans la langue du patient ou de la patiente,
> le mode de prise en charge qui distingue les traitements ambulatoires, la consultation-liaison, les structures intermédiaires et les soins hospitaliers,
> la localisation géographique où la prestation psychiatrique est fournie.

Ce découpage permet d'offrir une prise en charge et un accompagnement sur mesure pour toute la population. »

Elargissement de la prise en charge – une évolution positive

Ces dernières années, le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale (RFSM) a activement mis en place ces principes, en élargissant l'offre ; parmi d'autres, l'ouverture de la clinique de jour à Fribourg a démontré l'importance des structures intermédiaires et du soutien ambulatoire de personnes souffrant d'un handicap psychique. A noter qu'à la clinique de jour, chaque patient peut parler dans sa langue, cette institution disposant de professionnel-le-s qualifié-e-s en conséquence.

« Cas d'urgence Marsens » - Dysfonctionnements pour patients germanophones

Les informations parues dans les médias ces dernières semaines ont toutefois relevé des dysfonctionnements dans la prise en charge des patients germanophones à l'hôpital psychiatrique de Marsens. Répondant à ces informations, la Direction de la santé et des affaires sociales et la direction du RFSM ont confirmé que la situation à Marsens était insatisfaisante, qu'il y avait nécessité d'agir et qu'une offre germanophone devrait être mise en place à Tafers. Malgré les prises de positions des personnes responsables, un sentiment mitigé et d'insécurité persiste quant à la question de savoir si toutes les solutions possibles à court et moyen terme ont vraiment été épuisées et comment l'ouverture de l'unité ira de pair avec la future planification hospitalière concernant le site de Tafers.

Questions :

1. Il faut agir immédiatement. Afin de mettre en place, en faveur des personnes souffrant d'une maladie psychique, une solution transitoire à court terme, est-il prévu de passer des conventions avec des hôpitaux dans le canton de Berne ou dans d'autres cantons, afin de garantir la prise en charge hors canton des patients et patientes germanophones ? La garantie de paiement par le canton est-elle alors assurée ?
2. Est-il vraiment impossible de développer, avant 2016 déjà, une offre pour les patients et patientes germanophones à Tafers, puisqu'il est avéré que l'hôpital de Marsens n'est pas en mesure de prendre en charge ces personnes ?
3. Existe-t-il un projet de mandat avec des objectifs concrets pour la planification de l'offre à Tafers ? Comment l'organisation se présente-t-elle et quelles sont les étapes de sa mise en place ?
4. Comment la nouvelle offre à Tafers sera-t-elle intégrée dans la planification hospitalière cantonale, respectivement dans la planification concernant le site de Tafers ? Des synergies en résulteront sans doute, en particulier dans le domaine de l'accueil des urgences et des soins de base.

22 mars 2013

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat admet que la prise en charge psychiatrique des patients germanophones n'est pas optimale au Centre de soins hospitaliers (CSH) à Marsens. En psychiatrie, il est fondamental que les thérapeutes puissent soigner dans la langue du patient et que celui-ci soit pris en charge dans un environnement familier qui permette également à ses proches des visites et un soutien régulier.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) n'a pas ménagé ses efforts pour répondre, à Marsens, aux besoins des patients et patientes ainsi qu'aux exigences de l'article 8 de la loi sur l'organisation des soins en santé mentale (LSM) en matière de bilinguisme (cours d'allemand proposés à l'ensemble du personnel, recrutement de personnel médical et soignant). Malgré ces nombreux efforts, force est de constater aujourd'hui que la prise en charge en allemand dans les 12 unités stationnaires de Marsens n'est malheureusement pas satisfaisante. Parmi les raisons qui expliquent ce constat, il faut relever notamment l'importante fluctuation annuelle de thérapeutes (médecins assistants principalement) et de soignants germanophones en formation, ainsi que la difficulté d'apprentissage d'une langue lorsque celle-ci ne constitue pas la langue principale de travail. Le fait d'avoir dans une unité 4 à 5 personnes maîtrisant l'allemand ne suffit pas à garantir une prise en charge des patients et patientes germanophones ni à assurer une réponse à leurs proches dans leur langue 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

En matière de recrutement, il faut préciser que, même si le RFSM donne la priorité aux professionnels germanophones, ceux-ci ne font pas preuve d'un intérêt marqué pour travailler à Marsens et qu'une partie d'entre eux souhaitent plutôt travailler en français pour parfaire leurs connaissances linguistiques. Le RFSM doit par ailleurs faire face à la pénurie marquée sur le marché de l'emploi concernant les médecins psychiatres et les infirmiers en psychiatrie.

Fort de ce constat, le conseil d'administration du RFSM a préparé un projet global qui modifie et améliore fondamentalement les conditions de prise en charge psychiatrique des patients germanophones. Ce projet a été soumis au Conseil d'Etat. Pour l'essentiel, cette solution comporte les points suivants :

> Un nouveau centre de psychiatrie germanophone sera exploité à Fribourg dès 2016 ; il réunira sous un même toit hôpital, clinique de jour et prestations ambulatoires
> Ce centre concentrant en un même lieu l'ensemble des prestations psychiatriques et psychothérapeutiques pour la population germanophone du canton sera situé chemin du Cardinal-Journet 3, sur la commune de Villars-sur-Glâne, dans le bâtiment propriété de la fondation du Séminaire diocésain.
> Quelques prestations bilingues seront également organisées dans ce nouveau centre, soit une unité de thérapies brèves de 6 lits.
> Situé à quelques centaines de mètres du HFR-Hôpital cantonal, ce centre pourra développer les indispensables synergies avec le HFR en matière d'urgences, de triage des patients et de liaison pour les patients avec une polymorbidité.
> Environ 40 lits seront fermés au CSH de Marsens et transférés dans ce nouveau centre de psychiatrie germanophone à Fribourg. A terme, en fonction de la demande germanophone et de la diminution des hospitalisations hors canton, le nouveau centre pourrait augmenter jusqu'à 55 lits.

Dans ce centre, la langue de travail sera donc l'allemand. Ceci facilitera certainement le recrutement du personnel germanophone et permettra également d'offrir des places de stage et de travail aux jeunes diplômé-e-s germanophones de la Haute Ecole de santé de notre canton qui, actuellement, se dirigent plutôt vers Berne.

1. *Il faut agir immédiatement. Afin de mettre en place, en faveur des personnes souffrant d'une maladie psychique, une solution transitoire à court terme, est-il prévu de passer des conventions avec des hôpitaux dans le canton de Berne ou dans d'autres canton, afin de garantir la prise en charge hors canton des patients et patientes germanophones ? La garantie de paiement par le canton est-elle alors assurée ?*

Le Conseil d'Etat relève d'emblée que les garanties de paiement pour des traitements hospitaliers hors canton de patients et patientes psychiatriques germanophones ont toujours été octroyées de manière large ; ceci déjà avant l'élargissement du libre choix des hôpitaux introduit avec le nouveau financement des hôpitaux. Toutefois, en raison des structures d'offre restreintes dans les cantons voisins germanophones, il n'est pas toujours facile d'hospitaliser dans un délai utile des patients et patientes présentant des tableaux cliniques spécifiques. Le Conseil d'Etat envisage dès lors d'intensifier la collaboration avec d'autres cantons, voire avec des hôpitaux extra-cantonaux en concluant des conventions couvrant les besoins dans des domaines spécifiques où le RFSM ne peut pas développer l'offre. Ainsi par exemple, des réflexions sont en cours pour confier, dans le cadre de conventions, la prise en charge globale de patients et patientes souffrant de boulimie ou anorexie, ceci s'inscrivant dans le concept de prise en charge que le RFSM est en train d'élaborer à la demande du Conseil d'Etat conformément à sa réponse à la question Xavier Ganioz (QA 3383.11).

A noter que de telles conventions ne sont pas simples à passer et à mettre en œuvre, tout au moins à court terme. Son accord de principe obtenu, l'hôpital concerné doit encore généralement étoffer ses capacités d'accueil en développant l'infrastructure et en recrutant du personnel qualifié sur un marché de travail asséché, ce qui n'est pas réalisable du jour au lendemain.

2. *Est-il vraiment impossible de développer, avant 2016 déjà, une offre pour les patients et patientes germanophones à Tafers, puisqu'il est avéré que l'hôpital de Marsens n'est pas en mesure de prendre en charge ces personnes ?*

3. *Existe-t-il un projet de mandat avec des objectifs concrets pour la planification de l'offre à Tafers ? Comment l'organisation se présente-t-elle et quelles sont les étapes de sa mise en place ?*

4. *Comment la nouvelle offre à Tafers sera-t-elle intégrée dans la planification hospitalière cantonale, respectivement dans la planification concernant le site de Tafers ? Des synergies en résulteront sans doute, en particulier dans le domaine de l'accueil des urgences et des soins de base.*

Le Conseil d'Etat estime que le projet de centre de psychiatrie germanophone améliorera fondamentalement la qualité de la prise en charge des patients et patientes germanophones dès le début 2016 puisque, après des travaux de rénovation, le bâtiment pourra ouvrir plus rapidement qu'une nouvelle construction. Dans l'intervalle, le RFSM continuera ses efforts de recrutement de personnel germanophone, qui pourra se voir offrir, à terme, un poste à Fribourg.

L'option de créer des unités psychiatriques dans le cadre du projet de rénovation-agrandissement du HFR Meyriez-Murten n'ayant pas été retenue, le RFSM prévoyait d'implanter de telles unités au sein du HFR Tafers. Toutefois, avec le déploiement de sa nouvelle stratégie, le HFR a informé le RFSM qu'il ne disposait plus, sur son site de Tafers, d'aucune surface existante disponible pour la psychiatrie. Ainsi donc, pour implanter des unités de psychiatrie germanophones sur le site de Tafers, le RFSM devrait construire son propre bâtiment. Aussi le conseil d'administration du RFSM a-t-il repris sa réflexion dans son ensemble et, tenant compte également de l'avis de professionnels du terrain et de patients et proches consultés, finalement estimé que Fribourg convient mieux à la fois au district du Lac, au district de la Singine et à la population germanophone de la ville de Fribourg. D'une part, Fribourg garantit un meilleur anonymat aux patients et patientes germanophones et la grande ville stigmatise moins les patients, qui ont le sentiment de bénéficier de l'effervescence ambiante pour favoriser leur résilience. Comme exemple, la clinique de jour du RFSM de 15 places pour patients germanophones située actuellement à Pérolles rencontre un vif succès auprès de toute la population germanophone du canton. D'autre part, la proximité du HFR-Hôpital cantonal semble une option stratégique clinique bien meilleure qui favorisera à terme les synergies indispensables entre les deux réseaux (notamment en termes d'urgences et de triage des patients).

Le centre de psychiatrie germanophone comprendra une unité hospitalière de 16 lits pour la psychiatrie générale aiguë avec 2 chambres de soins intensifs (de 16 ans jusqu'à la fin de la vie ; sauf spectre des démences) ainsi qu'une unité de psychiatrie générale ouverte de 18 lits. Le centre permettra également d'ouvrir au besoin, ultérieurement, une troisième unité d'environ 15 lits, en cas d'augmentation de la demande de prise en charge de patients et patientes qui actuellement vont se soigner dans le canton de Berne. Dès l'ouverture, le centre comprendra en outre une unité de thérapies brèves de 6 lits (qui assurera, à proximité immédiate du HFR-Hôpital cantonal, le rôle de l'unité de crise prévue par la planification hospitalière de 2008), la Clinique de jour de 15 places pour les patients et patientes germanophones ainsi que l'ensemble des prestations ambulatoires (dont groupes thérapeutiques, future équipe mobile) pour les patients germanophones. Il est

également clair que d'importantes synergies seront développées avec le HFR voisin en termes de médecine, d'urgences, de triage des patients et de logistique.

Sur préavis favorable de la Commission de planification sanitaire, le Conseil d'Etat a, dans sa séance du 5 novembre 2013, accepté le projet d'ouverture d'un centre de psychiatrie germanophone sur le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne.

5 novembre 2013